



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **CH Calitech SA**, Chemin du Milieu 6, 1580 Avenches
2. Date du prononcé de dissolution: 30.11.2017
3. Suspension de faillite: 01.06.2018
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 25.06.2018
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : exploitation d'une entreprise de gypserie, de peinture et de travaux dans le second œuvre.
Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois du 30 novembre 2017, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et
du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

04279861

